Ville de Rouyn-Noranda

**AVIS PUBLIC**

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 26 octobre 2026** à 20 heures à la salle communautaire de Montbeillard, au 9632 du boulevard Rideau, le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée relativement à la propriété située au **6385, rang de la Marina** (lots 5 459 587, 5 461 189, 5 461 195, 5 461 285 et 5 461 286 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de la subdivision projetée du lot 5 461 286 au cadastre du Québec dont les éléments de non-conformité au règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda seraient les suivants :

- la superficie totale des bâtiments accessoires sur le nouveau lot serait de 430 mètres carrés au lieu du maximum de 300 mètres carrés autorisé;

- la hauteur au bâtiment accessoire (grange) serait de 11 mètres au lieu du maximum de 7,5 mètres autorisé.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre la subdivision en régularisant la superficie totale des bâtiments accessoires et la hauteur du bâtiment accessoire (grange), tel que ci-dessus mentionné, ainsi que permettre leur maintien pour la durée de leur existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 1er jour d'octobre 2026
et publié le 7 octobre 2026

Angèle Tousignant, greffière